

# Gouvernance de proximité de l'espace public

Présentation à l'assemblée de quartier de  
Bellevue le 30 mai 2023



# Compétences de Brest métropole

Toutes les interventions sur l'espace public sont du ressort de Brest métropole (compétences transférées) : voirie, espaces verts, propreté, collecte des déchets



- Toutefois, certains espaces publics appartiennent à la ville de Brest : stades, cours de récréation...  
Ces espaces sont entretenus par la ville sur le budget de la ville de Brest
- A savoir aussi que certaines voies sont privées. Pas d'intervention publique sur ces voies,



Comment est prise en charge une demande relative à un espace public entretenu par les services de Brest métropole ?

## Comment faire une demande sur l'espace public ?

(En 2022 12 244 signalements sur tout Brest métropole dont près de 7 000 faites par les usagers)

Web : Brest.fr et sites Internet  
des communes de Brest  
métropole  
(1 431 demandes en 2021)



Accueil téléphonique  
(1 823 demandes en 2021)



02 98 33 50 50

Du lundi au vendredi  
8h – 18h

Samedi  
8h30 – 12h30

Accueil physique  
14 Mairies,  
Accueil Brest métropole



Mairies de Brest :  
Bellevue, Centre ville,  
Europe, Lambézellec,  
Saint Marc, Saint  
Pierre, Quatre Moulins

Mairies de :  
Bohars, Guilers,  
Guipavas, Le Relecq  
Kerhuon, Plougastel  
Daoulas et Plouzané

Courrier

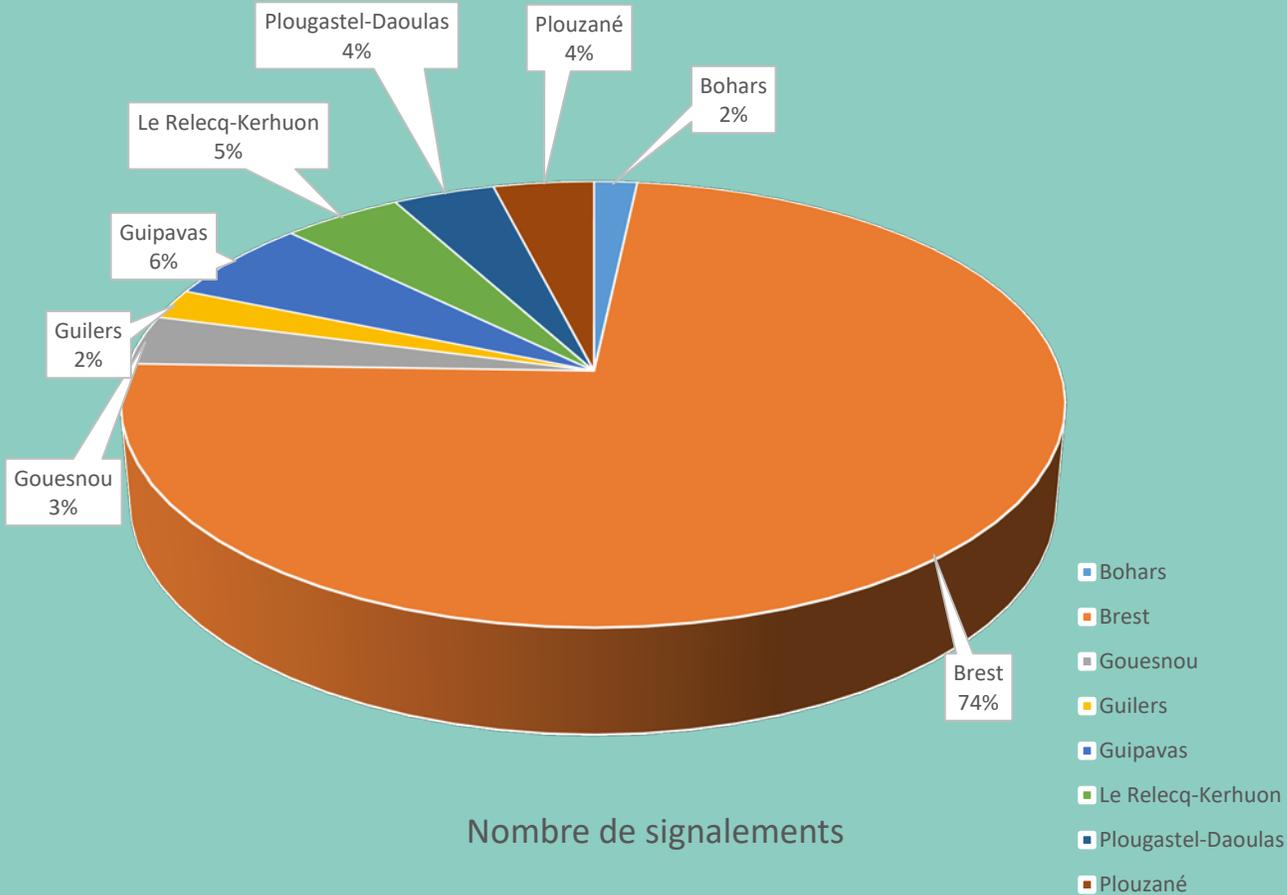


Monsieur le  
Président de Brest  
Métropole

Hôtel de  
métropole  
24 rue Coat ar  
Gueven  
CS 75826  
29238 BREST  
CEDEX 2

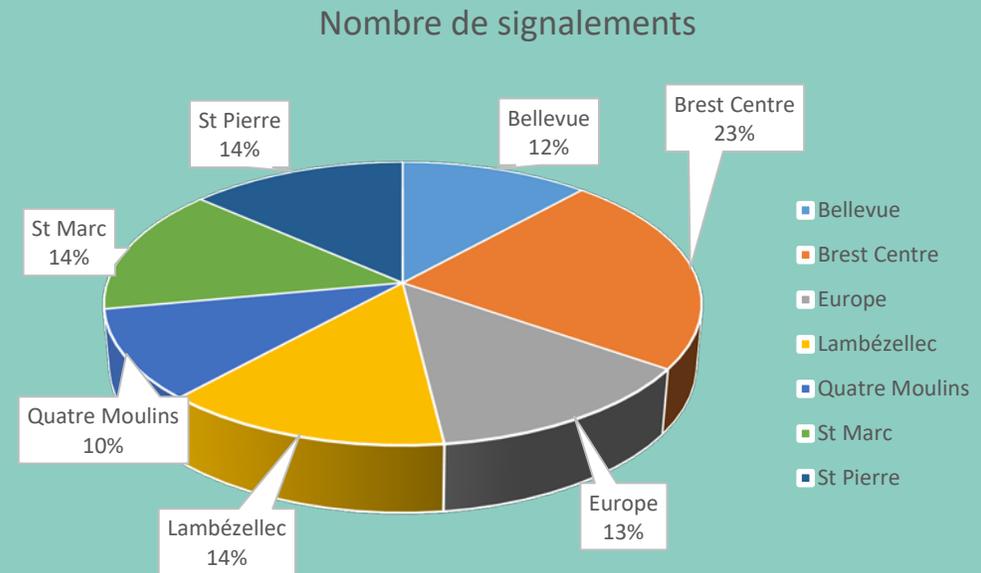
Les demandes effectuées sur Internet ou par téléphone sont adressées à la mairie pour information et modération avant d'être transmises aux directions de Brest métropole pour traitement

# Quelques statistiques année 2022



Nombre de signalements

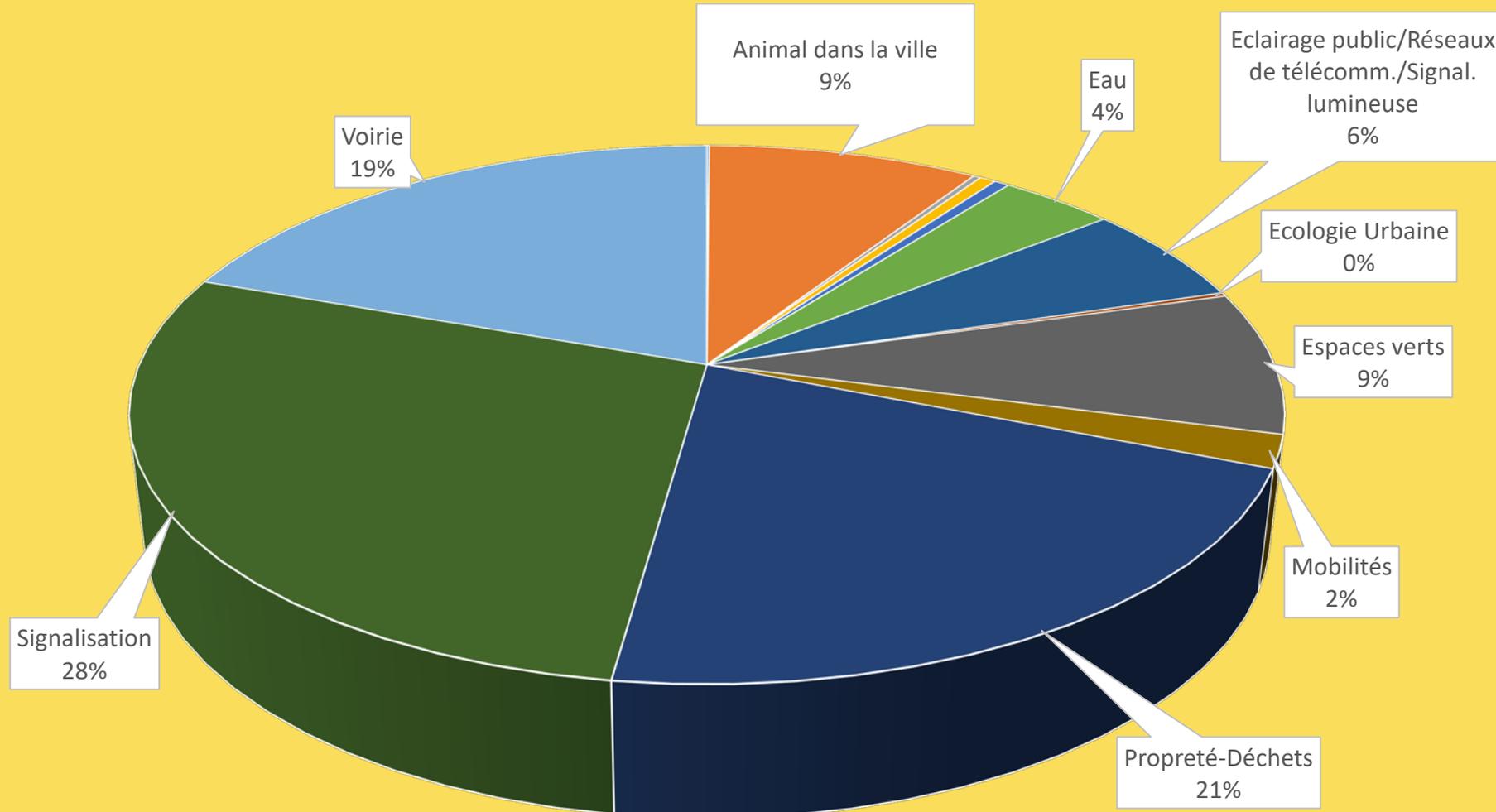
74 % des signalements sont localisés sur la ville de Brest



Nombre de signalements

Equilibre entre les 7 quartiers brestois

# Répartition des signalements par thématique année 2022



Nombre de signalements/ catégorie - ville de Brest

# Trois niveaux d'interpellation de la collectivité qui entraînent des délais de traitement différents

## 1) L'urgence



Type de problème	Quelles modalités de signalement ?	Délai de traitement
<p>Urgence voirie, espaces verts, éclairage public</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Branche qui est tombée sur la chaussée du fait d'une tempête</li><li>• Un panneau STOP tombé sur la chaussée</li></ul>	<p>Par téléphone à la plateforme téléphonique :</p> <p><b>Tél : 02 98 33 50 50</b></p> <p>(en dehors des heures d'ouverture de la plateforme téléphonique, l'utilisateur est invité à composer un numéro spécifique)</p>	Traitement en urgence
<p>Urgence eau potable – assainissement</p> <p>(fuite ou coupure d'eau, déversement sur la voie publique...)</p>	<p>Par téléphone à la plateforme téléphonique d'Eau du Ponant</p> <p><b>Tél : 02 29 00 78 78</b></p>	Traitement en urgence

## Trois niveaux d'interpellation de la collectivité qui entraînent des délais de traitement différents

### 2) La réparation non urgente

Type de problème	Quelles modalités de signalement ?	Délai de traitement
<p>Voirie, espaces verts, éclairage public, propreté, déchets</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Lampadaire qui ne fonctionne pas</li><li>• Nid de poule sur la chaussée</li><li>• Demande de nettoyage de détritrus sur l'espace public</li></ul>	<p>Utiliser l'un des quatre canaux présentés : Internet, téléphone, accueil physique, courrier</p>	<p>En moyenne, traitement dans la quinzaine qui suit le signalement. Parfois, un délai supplémentaire est nécessaire du fait des délais d'approvisionnement actuels (ex commande de plaques de rues)</p> <p>En ce qui concerne l'éclairage public, délais contractuels avec l'entreprise CITEOS</p>

## Trois niveaux d'interpellation de la collectivité qui entraînent des délais de traitement différents

### 3) Les aménagements programmables

Type de problème	Quelles modalités de signalement ?	Délai de traitement (délais plus long, parfois plusieurs années)
<p>Voirie, espaces verts (aires de jeux, soins aux arbres), mobilités douces sur des espaces ou voiries de proximité</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménagement de sécurité routière dans une rue</li> <li>• Réfection de trottoirs ou de chaussées</li> <li>• Réfection d'aires de jeux</li> <li>• Création de pistes cyclables</li> </ul>	<p>Utiliser l'un des quatre canaux présentés : Internet, téléphone, accueil physique, courrier</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude réalisée par les bureaux d'études après analyse et aval de la mairie</li> <li>• Réalisation intégrée aux programmes de travaux de l'année suivante ou ultérieurement en fonction des priorisations données par la mairie et des capacités budgétaires</li> <li>• Concernant les soins aux arbres, la réalisation des travaux programmés dépend de la saison et des aléas météorologiques</li> </ul>